

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2017

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du directeur de la direction de la gestion des déchets

- date de convocation le 09 juin 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-Ies-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Alois Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar

- conseillers excusés : 7

Josiane Beaud - François Blanc - Stéphane Bochet - Michel Dantin - Maryse Fabre - Patrick Mignola - Jean-Maurice Venturini

Bureau du 15 juin 2017

délibération n° 108-17

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du directeur de la direction de la gestion des déchets**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, indique que le poste de directeur de la gestion des déchets, chargé du pilotage d'une direction d'environ 100 personnes, gérée en régie directe, est à pourvoir.

Vu l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la définition des précisions sur les postes de catégorie A lorsque la procédure de recrutement ne permet pas de retenir un candidat titulaire de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de directeur de la gestion des déchets est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie A – grade d'attaché principal territorial

Missions confiées à l'agent :

1/ Concevoir et proposer une stratégie globale en matière de collecte, de traitement et de réduction des déchets :

- assister les élus dans la définition d'une stratégie globale visant à améliorer la qualité du service et la relation avec les usagers et continuer à réduire et valoriser les déchets,
- proposer des évolutions et innovations dans tous les champs de l'activité, conduire les changements,

2/ Diriger la direction des déchets et évaluer ses actions :

- définir les besoins du service et les compétences associées : superviser la gestion des équipes et du matériel, garantir la bonne exécution du service rendu à la population et la bonne adéquation des moyens humains et matériels,
- négocier les moyens d'action et les mettre en œuvre dans le respect de la réglementation,
- définir et négocier les missions et objectifs prioritaires et les résultats attendus des différents collaborateurs : mettre en place des procédures internes et définir une méthode commune de travail et de reporting,
- assurer l'équilibre financier de l'activité, rechercher des sources de financement pour accompagner les innovations,
- évaluer la politique et les pratiques et les faire évoluer :
 - o développer des démarches visant à contrôler et garantir la qualité des services rendus,
 - o garantir et soutenir la qualité des relations avec les communes membres et les partenaires institutionnels,

- animer la politique de concertation avec la population, les communes et les représentants des usagers (participation à la CCSPL et à des réunions publiques avec des élus, avec la population),

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade d'attaché principal territorial selon expérience,

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article 3-3 de la loi précitée du 26 janvier 1984, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade des attachés, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- titulaire d'un diplôme d'ingénieur,
- expérience de 5 à 10 ans sur un poste similaire avec management d'équipes significatives et conduite du changement,
- maîtrise du cadre réglementaire et des procédures liées aux déchets : procédures administratives, financières et marchés publics,
- expérience confirmée dans la conduite de projets à forts enjeux,
- esprit d'initiative, capacités relationnelles,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 108-17

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du directeur de la direction de la gestion des déchets

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 1 - Créations et transformations d'emplois

Date de l'acte : 15 juin 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19721H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19721H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 23 juin 2017